

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE « AUTISMES »**

**UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales**

Universités organisatrices :

Université de Bordeaux (Professeur Manuel BOUVARD)

Université de Montpellier I (Professeur A. BAGHDADLI)

Université de Toulouse III (Professeur J.Ph. RAYNAUD)

La responsabilité pédagogique est confiée annuellement, à tour de rôle à l'une des universités.

**ARTICLE I : OBJECTIFS**

Formation générale et pluridisciplinaire dont l'objectif est d'actualiser les connaissances par l'intégration des données de l'expérience pratique et de la recherche.

**ARTICLE II : RESPONSABLES DU DIPLÔME**

Responsable Principal Université de Bordeaux :

**Professeur Manuel BOUVARD**

*Hôpital Charles Perrens*

*121, rue de la Béchade*

*33076 Bordeaux Cedex*

*Tél. : 05 56 56 17 19*

*E-mail : [mbouvard@ch-perrens.fr](mailto:mbouvard@ch-perrens.fr)*

Co-responsable Université de Bordeaux :

**Docteur Anouck AMESTOY**

*Hôpital Charles Perrens*

*121, rue de la Béchade*

*33076 Bordeaux Cedex*

*Tél. : 05 56 56 67 19*

*E-mail : [amestoyanouck@gmail.com](mailto:amestoyanouck@gmail.com)*

**Secrétariat pédagogique :**

*Téléphone : 05 33 57 80 49*

*E-mail : [formationsuniversitaires-cra@ch-perrens.fr](mailto:formationsuniversitaires-cra@ch-perrens.fr)*

Responsable Université de Montpellier :

**Professeur A. BAGHDADLI**

**Renseignements - inscriptions :**

**Montpellier :** Monique LESIEUR :

Tél. : 04 67 02 88 10 – Fax : 04 99 58 16 50

[monique.lesieur@umontpellier.fr](mailto:monique.lesieur@umontpellier.fr)

**Centre Ressources Autisme :** [cent-ress-autisme@chu-montpellier.fr](mailto:cent-ress-autisme@chu-montpellier.fr)

Tél. : 04 67 33 99 68 – Fax : 04 67 33 08 32

Responsable Université de Toulouse :

**Professeur J.Ph. RAYNAUD**

**Renseignements - inscriptions :**

**Toulouse :** Gisèle PAYEUR :

Tél. : 05 61 77 78 74 – Fax : 05 61 77 79 02

[payeur.g@chu-toulouse.fr](mailto:payeur.g@chu-toulouse.fr)

### **ARTICLE III : INSCRIPTIONS**

**a) Conditions de titre :**

- Psychiatres, pédopsychiatres, pédiatres, médecins généralistes, de Santé Scolaire ou de Protection Maternelle et Infantile ;
- Étudiants en D.E.S. de psychiatrie, de pédiatrie et en D.E.S.C. de pédopsychiatrie ;
- Psychologues titulaires d'un D.E.S.S. ;
- Autres professionnels, titulaires d'un diplôme du deuxième cycle (ou d'un niveau équivalent après examen du dossier) et engagés dans le domaine de l'autisme.

**Toute candidature est soumise à l'approbation de la Commission Pédagogique Interuniversitaire à partir d'une lettre de motivation, d'un Curriculum Vitæ et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).**

**b) Composition de la Commission Pédagogique :**

- Professeur BAGHDADLI et Monsieur PERNON (*Montpellier*)
- Professeur BOUVARD, Docteur AMESTOY et Madame ETCHEGOYHEN (*Bordeaux*)
- Professeur RAYNAUD et Docteur MAFFRE (*Toulouse*)

**c) Capacité d'accueil :**

Maximum : **60**

**d) Inscriptions :**

L'autorisation d'inscription pédagogique est accordée par le coordonnateur du D.I.U. après l'avis de la Commission Pédagogique Interuniversitaire.

Les dossiers d'inscription sont à demander à la Scolarité D.U. Santé.

L'inscription définitive est subordonnée à la recevabilité du dossier.

**e) Coût de la formation :**

Les étudiants s'inscrivent dans l'une des trois universités organisatrices.

En formation initiale : **320€ /an**

En formation continue :

*Reprise d'études non financées :* **700€ /an**

*Reprise d'études financées : 1400€ /an*

Auquel s'ajoute le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel.

#### **ARTICLE IV : ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT**

La durée des études est de 2 ans et comprend 100 heures + 50 heures de travail personnel.

En présentiel : 78 heures :

- 6 modules interrégionaux d'une journée et demi (11 heures) répartis sur 2 ans (3 par an, alternativement sur les 3 universités) ;
- 6 séminaires / conférences de 2 heures accolés aux modules interrégionaux.

Non présentiel :

- Travail personnel de l'étudiant : 50 heures (présentation et recherche de cas et liens avec les TD/ED).

**Temps de pratique et enseignement accompagné / temps d'évaluation et d'amélioration de la pratique professionnelle : 18 heures.**

En présentiel : 18 heures :

- 6 modules interrégionaux d'1/2 journées constitués de travail en atelier et travaux dirigés avec supports pédagogiques de cotation de tests sur vidéo, analyse de cas clinique et mise en situation pratique.

Dispensées en :

▶ **1ère année** sous forme de :

- 3 modules inter-régionaux de deux journées avec cours et travaux dirigés en ateliers,
- 3 séminaires régionaux.

▶ **2ème année** sous forme de :

- 3 modules inter-régionaux de deux journées avec pour chacun une partie de cours pour l'ensemble des étudiants et des enseignements dirigés par ateliers,
- 3 séminaires régionaux,
- ½ journée régionale de retour sur l'évaluation et modification des pratiques.

**Enseignants :** Professeur BOUVARD (*Bordeaux*), Professeur RAYNAU (*Toulouse*), Professeur BAGHDADLI (*Montpellier*), Docteur AMESTOY (*Bordeaux*), Docteur MAFFRE (*Toulouse*), Docteur GALERA (*Bordeaux*), Madame ETECHEGOYHEN (*Bordeaux*), Monsieur PERNON (*Montpellier*), Professeur PRY (*Montpellier*) et Madame RATTAZ (*Montpellier*).

**Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.**

#### **ARTICLE V : CONTROLE DES CONNAISSANCES**

La présence en cours est obligatoire.

**Une seule session d'examen prévue en juin à la fin de la deuxième année.**

L'examen consiste en une épreuve écrite sous forme de Question à Réponse Ouverte et Courte (QROC) d'une durée d'une heure. Sur chaque université d'inscription sur une date commune avec une épreuve commune (4 QROCS proposés par chacune des 3 Equipes Pédagogiques des Universités, soit 12 QROCS au total) sur la base d'une grille de correction commune.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale.

Tout candidat qui n'aura pas satisfait au contrôle terminal pourra être candidat à une nouvelle inscription administrative, sous réserve de l'accord du jury constitué de 3 responsables pédagogiques et de leurs co-responsables et moyennant l'acquiescement des droits de scolarité fixés annuellement par arrêté ministériel.

## **ARTICLE VI : DELIVRANCE DU DIPLOME**

Le Diplôme Interuniversitaire « Autismes » est délivré sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

**Création :** Conseil UFR II du 21/04/1998  
C.A. du 14/05/1998

**Modifications :** Conseil UFR II du 20/06/2000  
C.A du 10/07/2000  
CA du 17/05/2002  
Conseil UFR II du 24/05/2002

**Mise à jour** le 19 avril 2007

**Modifications :** Conseil UFR Sciences Médicales du 11/07/2016  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

**Modifications :** Conseil UFR Sciences Médicales du 14/05/2018  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2018  
**(Version 5)**

**Suspension :** Conseil UFR Sciences Médicales du 18/03/2024  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024  
**(Version 6)**